

23 déc 2016 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2016

Modification de certaines dispositions du Code ferroviaire

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à améliorer la clarté et la lisibilité de certaines dispositions du Code ferroviaire.

L'avant-projet apporte une série de modifications à la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire et transpose en droit belge la directive 2016/882 (UE) de la Commission du 1er juin 2016 modifiant la directive 2007/59/CE en ce qui concerne les exigences linguistiques.

L'avant-projet vise également à parfaire la transposition des directives européennes déjà transposées par le Code ferroviaire en tenant compte des règlements adoptés par la Commission européenne. Des modifications ont en outre été apportées afin de tenir compte des problèmes qui sont apparus suite à l'application pratique des dispositions du Code ferroviaire.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be